

Conseil municipal
10ème délibération / 21/12/2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un décembre, le Conseil municipal de la commune de Trésilley s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel FLEUROT, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mmes Céline Millon, Guiseppa Paci, Magali Hilaire-Gindro, Sandrine Géloso, MM. Jean-Pierre Fournier, Olivier Maurand, Ludovic Boullault (P.P), Olivier Noir, Jérôme Moczala (P.P), Emmanuel Fleurot.

Absents: M. Sébastien Dumont

Secrétaire : Mme Magali Hilaire-Gindro

Ordre du jour :

- **Subvention Ecole Classe de découverte :**

Le Conseil Municipal décide de verser au Pôle Educatif avec présentation du projet par les élèves une subvention pour partir en classe de découverte 2 classes 22 et 25 élèves à financer tous les 2 ans.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une somme de 1 410 € pour ce projet.

- **Projet église :**

Présentation du projet par Sébastien KOLLY.

Avis de consultation par courrier avec argumentaire de Sébastien KOLLY

Contre argument de M. J-P FOURNIER

Mot de la mairie pour exploitation des réponses au 15/01/2016 (courrier distribué dans les boîtes aux lettres très rapidement, avec délai de réponse pour le 14/01/2016).

- **Prêt pour assainissement :**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les contrats de prêt avec les banques pour le chantier assainissement.

- **Accessibilité :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer commande avec la Société Hand et Vie, accessibilités normes handicapés pour les établissements recevant du public.

Prestation de 2 100 €.

- **Point sur le C.U de M. COTE DERNIER :**

M. le Maire donne son accord pour un assainissement autonome, avec possibilité de trouver un accord de possibilité de servitude avec les parcelles voisines.

- **Vente de bois** :

Le fond de coupe est attribué à Monsieur DEVINCK Pierre pour la somme de 85.00 €. Lot N° 1 à 35.00 € et Lot N° 2 à 50.00 €.

- **Prix de l'affouage** :

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de l'affouage pour la saison 2015/2016 à 30 € la portion.

- **Assiette des coupes : Exercice 2016**

A-Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2016 dans les parcelles N° 8BRL, 9R et 10AJ de la forêt communale.

B-Décide :

-1)-de vendre sur pied, et par les soins de l'O.N.F.

a)en bloc les produits des parcelles

b)en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° **8BRL, 9R** selon les critères au § C1

-2)- de partager non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N°**8BRL, 9R** et moitié de la **10AJ**, et pour cela en demande la délivrance.

C- Fixe les conditions suivantes pour les produits vendus :

1)- pour les modes de vente, les arbres susceptibles de fournir des grumes sont déterminés selon les critères suivants :

-chêne :diamètre au corps de plus de 40 cm et découpe à 30cm de diamètre

-hêtre : " " " 40cm et découpe à hauteur portée

-charme : " " " 35 cm et découpe à 25 cm de diamètre

-autres feuillus : " " " 30 cm et découpe à 25 cm de diamètre

2)- clauses particulières :

-pas d'abattage sur la sommière

-les lignes doivent rester propres

-pour les arbres fourchus, une seule branche sera vendue

D- Fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage

-1) Garants :

-1^{er} garant : Olivier NOIR

-2^{ème} garant : Ludovic BOULLAULT

-3^{ème} garant : Olivier MAURAND

-2) Situation des coupes et nature des produits concernés :

Parcelles N°8BRL et 9R : amélioration ; Petites futaies et houppiers

Parcelle N°10 AJ: régénération; les tiges griffées ou marquées en abandon, houppiers

-3) Conditions particulières

Mise en andains des rémanents

-4) Délais d'exploitation :

Parcelle(s)	8BRLet 9R		10 AJ
Produits concernés	Petites futaies	Houppiers	Taillis+petites futaies
Début de la coupe	01/10/16	01/10/16	01/10/16
Fin d'abattage	15/04/17		15/04/17
Fin de façonnage	31/10/17	31/10/16	31/10/17
Fin de vidange	31/10/17	31/10/16	31/10/17
Observations complémentaires			

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

- **Devis travaux ONF :**

Le Conseil Municipal décide que les travaux ONF pour l'année 2016 seront :
Maintenance de cloisonnement sylvicoles au broyeur sur 1.59 ha pour la somme de 302.10 € H.T et le broyage au gyrobroyeur dur 3 km pour 240.00 € H.T.
Pour la fourniture et pose de plaques de délimitation par l'ONF refusée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal passera commande des plaques de délimitation de parcelles (161 unités) au Etablissement BESSON (voir devis) et la pose se fera au printemps.

- Questions diverses :

La commune de TRESILLEY a son site internet : www.tresilley.fr

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2015 à Madame GRANDCLEMENT, Trésorière à RIOZ, son indemnité à 100 %, par 9 voix pour et 1 abstention (soit la somme de 206.64 €).

Electrification de la station d'épuration, subvention du SIED de 100 % sur 21 280 €.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité pour signature par le Maire d'une convention avec le SIED.

Demande de règlement d'une facture de 6 204 € TTC par la société EVI
Mise en attente de règlement en vue d'une consultation pour l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées par les prestations réalisés en 2010 sur la zone UA.